



Suivant les mesures préconisées par les communes valaisannes pour réduire la consommation énergétique, Crans-Montana, Icoigne et Lens ont décidé de restreindre l'éclairage public et les illuminations de Noël. Les autorités des Communes du Haut-Plateau invitent tous les prestataires touristiques comme les particuliers à eux aussi participer à l'effort national d'économie d'énergie.

## EXTINCTION À 23 HEURES

Dès cette semaine, l'éclairage des rues résidentielles sera interrompu entre 23 heures et 5h30 du matin.

La lumière sera éteinte complètement dans les rues éclairées par des lampadaires équipés de capteurs de mouvement lorsque personne ne passe. Depuis plusieurs années maintenant, les communes améliorent leur éclairage public en se dotant de ce type d'équipements de dernière génération.

Pour des raisons de sécurité, les routes cantonales et les centres resteront éclairés comme d'habitude.

# DIMINUTION DES ILLUMINATIONS DE NOËL

Les édifices religieux, les œuvres d'art et les bâtiments publics seront complètement éteints, y compris la statue du Christ-Roi.

Concernant les illuminations de Noël, même si elles ont un faible impact énergétique, leur nombre sera réduit de moitié en station et elles rayonneront durant une période raccourcie: uniquement les week-ends de décembre (mêmes dates que le Festival Étoile Bella Lui), puis tous les jours du 20 décembre 2022 au 8 janvier 2023. Elles seront par ailleurs éteintes dès 23 heures, tout comme les lettres "Crans-Montana" le long du lac Grenon.

Le Festival Étoile Bella Lui n'accueillera pas de grande roue cette année, l'attraction étant énergivore. Par contre, les lumières du Chemin des lanternes seront allumées de 17 heures à 22 heures, l'ensemble de celles-ci ne consommant que l'équivalent d'un cycle de lave-vaisselle par heure.

Dans les villages, les décorations lumineuses seront également réduites et se limiteront aux centres.

## DEMANDE D'EXTINCTION DES VITRINES

Les autorités demandent à toutes les boutiques et prestataires touristiques d'éteindre la lumière de leurs devantures à 23 heures; tous les propriétaires d'appartement et de maison individuelle sont priés eux aussi de réduire leur éclairage extérieur lorsqu'il n'est pas nécessaire et de minimiser les décorations de Noël.

Les administrations publiques mettent également en place des mesures d'économies d'énergie dans leurs bureaux et salles publiques. Elles remercient chacun de prendre ses propres mesures pour éviter une situation de pénurie énergétique qui serait dommageable à tous.

*Nicolas Féraud, président de la Commune de Crans-Montana*

*Martial Kamerzin, président de la Commune d'Icogne*

*David Bagnoud, président de la Commune de Lens*